

Public Works and  
Government Services  
CanadaTravaux publics et  
Services gouvernementaux  
Canada

No of Page/

N° de page 20**RETURN BIDS TO:****RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

See Section 1.

Voir Section 1.

**STANDARD REQUEST FOR BID****INVITATION À SOUMISSIONNER - STANDARD**

The Bidder offers to provide to Canada the goods, services or both listed in the bid solicitation in accordance with the conditions set out in the bid solicitation and the prices set out in the bid.

This bid solicitation is issued in accordance with the conditions of the Supply Arrangement E60PQ-140003/PQ.

Le soumissionnaire offre de fournir au Canada les biens, services ou les deux énumérés dans la demande de soumissions aux conditions prévues dans la demande de soumissions et aux prix indiqués dans la soumission.

Cette demande de soumissions est émise conformément aux conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement E60PQ-140003/PQ.

<b>Solicitation No. - N° de la demande</b>  <b>1000384416</b>	Amendment No. - N° de modification
<b>Solicitation closes – La demande prend fin :</b>  at – à See Section 1 Voir Section 1 on – le See Section 1 Voir Section 1	File No. - N° de dossier

**Date of Solicitation – Date de la demande**

13 janvier 2021

**Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignement à :**

See Section 2, Article 4.1.

Voir Section 2, Article 4.1

**Destination**

See Section 2, Annex A.

Voir Section 2, Annexe A.

**Instructions:****Municipal taxes are not applicable.**

Unless otherwise specified in the bid solicitation, all prices quoted must be net prices in Canadian funds including Canadian customs duties, excise taxes, must be FOB, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount for Applicable Taxes is to be shown as a separate item.

**Instructions:****Les taxes municipales ne s'appliquent pas.**

Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, tous les prix indiqués doivent être des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être FAB, y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiqué(s). Le montant des taxes applicables doit apparaître séparément.

**Supplier Name and Address – Nom et adresse du fournisseur**

Telephone No. - N° de téléphone

Facsimile No. - N° de télécopieur

**Name and title of person authorized to sign on behalf of supplier (type or print)****Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression)**

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**TABLE DES MATIÈRES**

Section 1 — Invitation et directives à l'intention des soumissionnaires

Section 2 — Contrat subséquent comprenant la liste des biens et des services requis

**SECTION 1 — INVITATION ET DIRECTIVES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES****Étape 1. Pour les paliers 2 et 3 seulement (pour le palier 1, passer directement à l'étape 2)**

S'agit-il d'un marché de produits manufacturés particuliers? **Non**

**Étape 2.  Besoins concurrentiels ou  non concurrentiels**

Pour les besoins concurrentiels quand une seule soumission est reçue:

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Pour les besoins concurrentiels quand une seule soumission est reçue:

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants APRÈS la date de clôture des soumissions, à la demande du Canada :

- Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes :
  1. la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
  2. un double des factures payées pour des biens ou des services, ou les deux, de qualité et de quantité semblables, vendus à d'autres clients;
  3. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice;
  4. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

**Étape 3.  Marché général ou  SAEA (*l'utilisateur désigné doit cocher la case appropriée*)****Modalités de l'IAS :**

La présente invitation à soumissionner est publiée conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour mobilier de postes de travail du fournisseur, qui fait partie de la série d'AMA établis par TPSGC et portant le numéro E60PQ-140003/PQ. Les modalités de l'AMA du fournisseur s'appliquent à la présente IAS et en font partie intégrante. Les soumissionnaires s'engagent à respecter ces modalités, de même que celles de la présente IAS.

Le GMAPT pour les espaces de travail contient l'ensemble des modalités dans leur version intégrale faisant partie intégrale des invitations à soumissionner individuelles en vertu du présent AMA.

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes AVEC sa soumission :

- Les renseignements demandés par le Canada dans l'annexe A à la présente.

## Évaluation des soumissions

<b>IAS envoyée à :</b>	
Ministère, organisme ou société d'État de l'utilisateur désigné (utilisateurs désignés) : Personne-ressource pour l'invitation à soumissionner :	Voir la section 2, paragraphe 4.1 ci-dessous.
<b>clôture de l'Invitation à soumissionner — Présentation d'une soumission</b> Les soumissions doivent être soumises aux date et heure indiquées ci-dessous.	
Au plus tard à la date et à l'heure limites :	a. 25 janvier 2021 b. 14 :00 HNE
À l'emplacement physique ( <i>le cas échéant</i> )	L'ARC n'acceptera pas les soumissions soumises à un emplacement physique.
<b>Option de soumission supplémentaire service epost Connect:</b>	<p>En répondant, le soumissionnaire DOIT envoyer la proposition à l'adresse de l'Unité de réception des soumissions indiquée ci-dessous au plus tard à l'heure et à la date figurant à la page 1.</p> <p><b>LES SOUMISSIONNAIRES DOIVENT SOUMETTRE LEURS PROPOSITIONS À :</b></p> <p>Agence du revenu du Canada Unité de réception des soumissions <a href="mailto:BRUg@cra-arc.gc.ca">BRUg@cra-arc.gc.ca</a></p> <p><b>Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour demander à l'Agence d'ouvrir une conversation Connexion, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 prévu à la Section 2, article 7.3 ci-dessous. Les soumissionnaires ne doivent pas utiliser leur propre contrat de licence pour le service Connexion pour entamer une conversation Connexion avec l'Agence.</b></p> <p>Par la présente, les soumissionnaires sont informés que l'Unité de réception des soumissions de l'ARC est disponible du lundi au vendredi inclusivement, de 830 h à 1500 h HNE, sauf les jours fériés observés par le gouvernement fédéral.</p> <p>En raison de la nature de la présente soumission, la transmission électronique d'une proposition par le télécopieur n'est pas considéré pratique, et par conséquent, elle ne sera pas acceptée.</p>
<b>Demandes de renseignements sur l'invitation à soumissionner</b>	
Sauf indication contraire dans la colonne adjacente, le soumissionnaire peut transmettre des demandes de renseignements au sujet de l'appel de soumissions à l'autorité contractante au plus tard deux jours ouvrables avant la date de clôture de celle-ci. Les demandes reçues après cette date limite pourraient rester sans réponse.	Trois (3) jours ouvrables

## SECTION 2 — CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

<b>1.</b>	<b>Modalités du contrat</b>	
	Les modalités des parties 6B et 6C de l'AMA du fournisseur s'inscrivant dans la série E60PQ-140003/.../PQ s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.	
<b>2.</b>	<b>Exigence en matière de sécurité</b> (l'alinéa coché s'applique)	
2.1	Les exigences de sécurité applicables sont énoncées dans la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité à l'annexe B du présent contrat. L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité en respectant les modalités suivantes.	
a	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>L'entrepreneur peut être accompagné; il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité.</b> Les membres du personnel de l'entrepreneur NE PEUVENT PAS ACCÉDER AUX LIEUX DE TRAVAIL NI RÉALISER LES TRAVAUX si des renseignements ou des biens PROTÉGÉS ou CLASSIFIÉS s'y trouvent, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés.
b	<input type="checkbox"/>	<b>Une cote de sécurité est exigée.</b> L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences en matière de cote de sécurité énoncées dans l'annexe B des présentes.
c	<input type="checkbox"/>	<b>Le présent contrat ne s'assortit d'aucune exigence en matière de sécurité.</b>
<b>3.</b>	<b>Besoin</b>	
3.1	L'entrepreneur doit effectuer les travaux énumérés à l'annexe A.	
<b>4.</b>	<b>Responsables</b>	
4.1	<b>Autorité contractante (utilisateur désigné)</b>	
	Nom :	<b>Katherine Hutton</b>
	Titre :	<b>Analyste principale à l'approvisionnement</b>
	Ministère, organisme ou société d'État :	<b>Agence du revenu du Canada</b>
	Adresse :	<b>250 Albert, 8ième étage, Ottawa ON K1A 0L5</b>
	N° de téléphone :	<b>613-286-5340</b>
	Courriel :	<a href="mailto:Katherine.hutton@cra-arc.gc.ca">Katherine.hutton@cra-arc.gc.ca</a>
4.2	<b>Chargé de projet</b> ( <i>à remplir à l'attribution du contrat</i> ) <i>Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés, conformément au contrat, qui comprend des dispositions lui permettant d'autoriser la livraison et l'installation. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat.</i>  <i>Le chargé de projet doit aussi s'assurer que les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site respectent le délai accordé au fournisseur pour aller livrer et installer le mobilier au site selon le calendrier principal de l'entrepreneur général (un représentant du Canada, ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada).</i>	
	Nom :	
	Titre :	
	Ministère, organisme ou société d'État :	
	Adresse :	
	N° de téléphone :	
	Courriel :	
4.3	<b>Représentant de l'entrepreneur</b>	
	Voir l'annexe A (ci-jointe), tableau 9 ci-dessous.	
<b>5.</b>	<b>Modalités de paiement</b>	
	La case cochée s'applique. Si l'AMA de l'entrepreneur indique l'acceptation des paiements par carte de crédit, cette méthode pourrait être utilisée conjointement avec ce qui suit.	
X	Paiement unique	

	Paielements multiples
<b>6.</b>	<b>Facturation</b> En plus de respecter les modalités de facturation énoncées dans le GMAPT, l'entrepreneur doit envoyer l'original et un double de la facture à l'adresse suivante aux fins d'attestation et de paiement : Nom de l'organisation et personne-ressource : <i>[À remplir au moment de l'attribution du contrat]</i> Adresse :
<b>7.</b>	<b>Clauses du Guide des CCUA</b>
<b>7.1</b>	A3080 Exigence de vaccination contre la COVID-19  Cette exigence est assujettie à la Politique sur la vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs. Le fait de négliger de compléter et de fournir l'attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19 dans le cadre de la soumission rendra la soumission non recevable.
<b>7.2</b>	A3081 Attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19  Selon la Politique de vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs, tous les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission, l'attestation de <i>l'exigence de vaccination contre la COVID-19</i> jointe à cette demande de soumissions afin que leur soumission puisse être considérée davantage. Cette attestation jointe à la demande de soumissions à la date de clôture est jointe au contrat qui en découle et fait partie intégrante du contrat. Le formulaire de certification se trouve à l'ANNEXE E : ATTESTATION DES EXIGENCES DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19.
<b>7.3</b>	<b>Révisions aux instructions uniformisées 2003</b> Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels de 2003 (2020-05-28) révisés comme suit : L'article 08, Transmission par télécopieur ou par le service Connexion postal, est supprimée dans son intégralité et remplacé par ce qui suit :  L'article 08 Transmission par le service Connexion <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Les soumissions doit être transmises à l'aide du <a href="#">service Connexion</a> fourni par la Société canadienne des postes.</li> <li>b. Pour transmettre une soumission à l'aide du service Connexion, le soumissionnaire doit envoyer dès que possible, au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la demande de soumissions (pour permettre la certitude d'une réponse), un courriel qui contient le numéro de la demande de soumissions au Unité de réception des soumissions pour demander d'ouvrir une conversation Connexion. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion reçues après cette date pourraient rester sans réponse. Dans le courriel, le soumissionnaire doit inclure le nom et l'adresse électronique de toutes les personnes qui doivent participer à la conversation dans Connexion.</li> <li>c. Si le soumissionnaire envoie un courriel demandant une conversation du service Connexion au Unité de réception des soumissions spécifié dans la demande de soumissions, un agent du Unité de réception des soumissions entamera alors la conversation Connexion. La conversation du service Connexion créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant le soumissionnaire à accéder au message dans la conversation, et prendre les actions nécessaires pour répondre. Le soumissionnaire pourra transmettre sa soumission en réponse à la notification à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.</li> <li>d. Le numéro de la demande de soumissions devrait être indiqué au champ réservé à la description dans toutes les transmissions électroniques.</li> <li>e. Il est important de savoir qu'il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion. Si le soumissionnaire n'en a pas, il peut utiliser 250 rue Albert, Ottawa, ON K1A 1A2 pour s'inscrire au service Connexion.</li> </ul>

	<p>f. Dans le cas des transmissions par le service Connexion, le Canada ne pourra pas être tenu responsable de tout retard ou panne touchant la transmission ou la réception des soumissions. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. réception d'une soumission brouillée, corrompue ou incomplète;</li> <li>ii. disponibilité ou condition du service Connexion;</li> <li>iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;</li> <li>iv. retard dans la transmission ou la réception de la soumission;</li> <li>v. défaut de la part du soumissionnaire de bien identifier la soumission;</li> <li>vi. illisibilité de la soumission;</li> <li>vii. sécurité des données contenues dans la soumission; ou</li> <li>viii. incapacité de créer une conversation électronique par le service Connexion.</li> </ul> <p>g. L'Unité de réception des soumissions enverra un accusé de réception des documents de la soumission au moyen de la conversation Connexion. Cet accusé de réception ne confirmera que la réception des documents de soumission et ne confirmera pas si les pièces jointes peuvent être ouvertes ou si le contenu est lisible.</p> <p>h. Les soumissionnaires doivent veiller à utiliser la bonne adresse courriel de l'Unité de réception des soumissions lorsqu'ils demandent une conversation dans Connexion ou communiquent avec l'Unité de réception des soumissions et ne doivent pas se fier à l'exactitude d'un copié-collé de l'adresse courriel dans le système Connexion.</p> <p>i. Une soumission transmise par le service Connexion constitue la soumission officielle du soumissionnaire et doit être conforme à l'article 05.</p>
<b>8. Conditions générales supplémentaires</b>	
<b>8.1</b>	ID 4013 - Respect des mesures, des ordres permanents, des politiques et des règles sur place
<b>8.2</b>	ID 4014 - Suspension des travaux

**ANNEXE A**  
**BESOIN et BASE DE PAIEMENT**1. Sélection de la catégorie**Règle de combinaison de catégories :**

Pour des raisons de compatibilité, les catégories suivantes seront regroupées à des fins d'évaluation et d'attribution du contrat :

La règle s'applique uniquement aux catégories cochées. Les catégories non cochées seront évaluées séparément et peuvent être accordées à plusieurs fournisseurs.

**Catégorie 1**

**Catégorie 2**

**Catégorie 5**

**Exception : lorsqu'on utilise la règle des catégories combinées de catégorie 1, 2, 5, les UD peuvent calculer le pourcentage de PNODAMA dans le cadre d'un AMA autorisé (tel que défini dans leur document d'appel d'offres) par rapport à la quantité totale des catégories combinées.**

**Règle relative à la mise à niveau conceptuelle :**

L'utilisateur désigné peut exercer une option de mise à niveau des produits jusqu'à 20 % de chaque total de produit de chaque catégorie (avant les taxes applicables) après l'attribution du contrat.

Le montant pour la mise à niveau conceptuelle est utilisé à la discrétion du chargé de projet, avant la fabrication / la commande des produits, Le chargé de projet fournira à l'entrepreneur un avis écrit des produits à l'annexe A du contrat qui sont sélectionnés pour la mise à niveau conceptuelle. L'entrepreneur fournira le prix relatif aux mises à niveau de produit jusqu'à un maximum de 20 % du coût total du ou des produits indiqués au tableau 8. L'autorité contractante publiera une modification au contrat comprenant les mises à niveau conceptuelles, ainsi que les prix.

Le fournisseur atteste que les produits de mise à niveau conceptuelle offerts seront conformes à toutes les spécifications et respecteront les exigences relatives aux essais détaillées dans les spécifications de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Mise à niveau conceptuelle : Processus visant à remplacer un produit par une version novatrice ou améliorée de ce même produit.

Les produits Non AMA peuvent être incorporés dans l'IAS et ne doivent pas dépasser 30% de la quantité ferme par catégorie. Les éléments de la Non AMA doivent être ajoutés à la catégorie la plus étroitement liée et doivent être génériques

Le besoin comprend la ou les catégories de travaux suivante(s) (*cocher la ou les cases qui s'appliquent*) :

a. Catégorie 1 – Système de cloisons interraccordables et autostables

Catégorie 1a – Cloisons interraccordables (se reporter à l'annexe C)

Catégorie 1b – Éléments d'appui et mobilier autostable

**RÈGLE :** Produit de rangement en métal

Les utilisateurs désignés peuvent se procurer des produits de rangement en métal, faisant partie de la catégorie 1, lorsque les produits de rangement en métal feront partie d'une exigence pour un ou plusieurs postes de travail. Si cette règle ne s'applique pas, la catégorie 3 doit être utilisée pour les produits de rangement en métal faisant partie de cette catégorie.

- b.  Catégorie 2 – Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable
- c.  Catégorie 3 – Classeurs et meubles de rangement en métal

Il est acceptable d'indiquer la hauteur maximale des tours d'entreposage personnelles, des garde-robes et des armoires de rangement, selon 6B. 4.1 de l'AMA (table 1 de plus amples détails relatifs aux produits).

La hauteur maximale du (des) produit(s) \_\_\_\_\_ à l'article 3 de la présente annexe est \_\_\_\_\_.

- d.  Catégorie 4 – Produits autostables en placage de bois
- e.  Catégorie 5 – Équipements auxiliaires et appareils d'éclairage
- f.  Catégorie 6 – Locaux de soutien et espaces de collaboration

**RÈGLE :** La catégorie 6 peut être divisée davantage par local ou par article semblable afin d'accroître ou de permettre la concurrence. Par « local », on entend un lieu disponible pour une utilisation particulière, comme une salle de réunion ou une aire de collaboration. Par « article semblable », on entend des produits dont la conception et la construction sont similaires. Les produits Non AMA peuvent être ajoutés à n'importe quelle sous-division ou à sa propre sous-division.

L'utilisateur désigné doit indiquer comment la catégorie 6 sera sous-divisée dans le tableau de produits pour la catégorie 6.

- g.  Produits non disponibles dans le cadre d'un AMA – Catégorie(s) : \_\_\_\_\_

## 2. Produits et tableaux d'établissement des prix

Date d'inspection du site : N/A

**INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES :** Les soumissionnaires doivent remplir la section B des tableaux désignés par l'utilisateur désigné dans le présent article, ainsi que les tableaux 8 et 9. **Les soumissionnaires doivent fournir une offre complète de produits pour chaque catégorie ou sous-division de la CAT 6, s'ils souhaitent soumettre une offre pour être conformes.**

**\*\*Veuillez vous reporter au point 6A.7. Vous y trouverez des directives relatives à la soumission de produits ne figurant pas dans la liste de produits approuvés.\*\***

Dans tout marché attribué, le mot « soumission » désigne l'engagement pris par le fournisseur, et le mot « soumissionnaire » désigne « l'entrepreneur ».



Catégories de produits

## Catégorie 1a

Tableau 1a — Tableau des produits

N°	Section A — SOUMISSION DU FOURNISSEUR			Section B — SOUMISSION DU FOURNISSEUR			Total calculé [Qté x Prix] \$
	CIUGdC	Description du produit	Qté	<i>Veuillez fournir des informations supplémentaires Oui/Non</i>	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme** \$	
1	BHPBxxxFAxxxFA30SANP xxxFGxxxxx30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Panneau pour intimité en position assise</li> <li>• Prise(s) électrique(s) au dessous de la surface de travail</li> <li>• Élément inférieur 1 &amp; 2 – tissu</li> <li>• Élément supérieur 1– Cloisons vitré givré</li> <li>• Largeur (762 mm ou 30")</li> <li>• Voir Annexe C, pièce-jointe C-2</li> </ul>	12	<i>Oui</i>		\$	\$
2	BHPBxxxFAxxxFA36SANP xxxFGxxxxx36	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Panneau pour intimité en position assise</li> <li>• Prise(s) électrique(s) au dessous de la surface de travail</li> <li>• Élément inférieur 1 &amp; 2 – tissu</li> <li>• Élément supérieur 1– Cloisons vitré givré</li> <li>• Largeur (910mm ou 36")</li> <li>• Voir Annexe C, pièce-jointe C-2</li> </ul>	20	<i>Oui</i>		\$	\$
						Total des produits	\$

## Catégorie 6

Tableau 1b – Tableau des produits

N°	Section A – SOUMISSION DU FOURNISSEUR			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR			Total calculé [Qté x Prix] \$
	CIUGdC	Description du produit	Qté	Veuillez fournir des informations supplémentaires Oui/Non	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme** \$	
1	6KBSCHxxLY15XXXPOYX	Tabourets de bar – hauteur comptoir sans accoudoirs • Avec coussins de siège		Non		\$	\$
2	6SBATWXXLUW3G19LMYN	Banquette sans traversin de dossier • 19”P x 60”L • Deux place • Pattes • Dossier moyen • avec privacy screen		Non		\$	\$
3	6CMUSHDSRL42L60WYXX	Tables pour zones de collaboration – multimédia • 42”Largeur x 60”Longeur • Hauteur normale • En D • Support d’écran simple • Stratifié	1	Non		\$	\$
4	6CKIVAREWL42L84TYXX	Tables pour zones de collaboration – Table îlot pour cuisinette • 42”Largeur x 84”Longeur • Bord en cascade • Stratifié • Avec alimentation électrique et données	1	Non		\$	\$
5	6CCTVAOVLL18L36JNXX	Tables pour zones de collaboration – Table à café • Forme ovale • Pattes colonnes	2	Non		\$	\$
6	6SLCWAXXWUXXXXXMXXX	Fauteuils d’aire de repos - avec accoudoirs • Largeur minimale de 27” • Support pivotant	4	Non		\$	\$
7	6OPLWLFLXC3H46XYTA	Fauteuils d’aire de repos privée avec surface de travail • Avec alimentation électrique et données	1	Non		\$	\$

8	6OIWWSFSLXC1H47YXX	Cabines de travail individuelles • Avec alimentation électrique et donées	1	<i>Non</i>		\$	\$
9	6CCTVAROPG30XXXJNXX	Tables pour zones de collaboration – Table à café • Forme rond • Socle • Verre peint au dos • 14 à 21 h	3	<i>Non</i>		\$	\$
10	6SMOCBXXLU37G19LNNN	Banquette modulaire – • Banc curviligne, 60 degrés concave • Chaque section peut accueillir deux personnes • Matériel-Fini rembourré, support pattes • <b>Sans dossier</b> • Sans Privacy Screen ou cloison d'intimité • Spécifications : voir Annexe C, pièce-jointe C-1	2	<i>Oui</i>			
11	6SMOCBXXLU37G19LYNN	Banquette modulaire – • Banc curviligne, 60 degrés concave • Chaque section peut accueillir deux personnes • Matériel-Fini rembourré, support pattes • <b>Dossier bas (33 po de haut max)</b> • Sans Privacy Screen ou cloison d'intimité • Spécifications: voir Annexe C, pièce-jointe C-1	3	<i>Oui</i>			
12	6SMOCBXXLU37G19LYNN	Banquette modulaire – • Banc curviligne, 60 degrés concave • Chaque section peut accueillir deux personnes • Matériel-Fini rembourré, support pattes • <b>Dossier haut (44 à 46 po de haut)</b> • Sans Privacy Screen ou cloison d'intimité • Spécifications: voir Annexe C, pièce-jointe C-1	2	<i>Oui</i>			

Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA.

Le fournisseur signe et certifie que tous les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA proposés seront conformes à toutes les spécifications et répondront aux exigences d'essai détaillées à l'annexe D.

Section A – BESOIN DE L’UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N°	Produits non disponibles dans le cadre d’un AMA	Qté	Veillez fournir des informations supplémentaires Oui/Non	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme** \$	Total calculé [Qté x Prix] \$
13	Banquette modulaire – <ul style="list-style-type: none"> <li>• Banc curviligne, 60 degrés concave</li> <li>• Chaque section peut accueillir deux personnes</li> <li>• Matériel-Fini rembourré, support pattes</li> <li>• <b>Dossier haut (44 à 46 po de haut)</b></li> <li>• <b>Avec alimentation électrique et données et table d’appoint</b></li> <li>• Sans Privacy Screen ou cloison d’intimité</li> <li>• Spécifications: voir Annexe C, pièce-jointe C-1</li> </ul>	1	<i>Oui</i>			
14	Table de bar autoportante incurvée pour correspondre au rayon du dossier du banc modulaire - voir Annexe C, pièce-jointe C-1	1	<i>Oui</i>			
				Total des produits		\$

**Tableau 2 – Livraison**

Section A – BESOIN DE L’UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du Tableau 1a et 1b	Lieu	Date voulue** (A-M-J)	Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci-dessous**	Prix de lot ferme \$
1	Agence du revenu du Canada Bureau des services fiscaux de la Nouvelle Brunswick, Rue 126 Prince William, Saint John, NB, E2L 4H9	Au plus tard dix (10) semaines après l’attribution du contrat	Heures normales de travail	_____ : semaines  <i>Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l’installation de mobilier.</i>	\$
*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l’article 5, annexe A de l’AMA				Total des livraisons :	\$
**Le chargé de projet doit fournir au fournisseur l’autorisation d’aller de l’avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d’aller de l’avant sans l’autorisation du chargé de projet.					

**Tableau 3 – Installation**

Section A – BESOIN DE L’UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue** (A-M-J)	Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur installera comme ci-dessous **	Prix de lot ferme \$
1	Agence du revenu du Canada Bureau des services fiscaux de la Nouvelle Brunswick, Rue 126 Prince William, Saint John, NB, E2L 4H9	Au plus tard dix (10) semaines après l'attribution du contrat	Heures normales de travail	_____ : semaines suivant la fourniture et la livraison  Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison du mobilier.	\$
*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l’article 5, annexe A de l’AMA.  **Le chargé de projet doit fournir au fournisseur l’autorisation d’aller de l’avant. Il doit le faire avant la date limite de l’installation, en tenant compte du temps d’installation indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d’aller de l’avant sans l’autorisation du chargé de projet.				Prix total de l’installation :	\$

**Tableau 4 – Produit optionnel**  Ne s’applique pas.  
*Le cas échéant, copier/coller/modifier à partir du tableau 1.*

**Tableau 5 – Livraison optionnelle**  Ne s’applique pas.  
*Le cas échéant, copier/coller/modifier à partir du tableau 2.*

**Tableau 6 – Installation optionnelle**  Ne s’applique pas.  
*Le cas échéant, copier/coller/modifier à partir du tableau 3.*

**Tableau 7 – Éléments de finition standard et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations**

<b>1.</b>	<b>Éléments de finition standard</b>
1.1	L’utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l’AMA pour connaître les éléments de finition offerts.  Dans les dix jours ouvrables suivant l’octroi du contrat, l’autorité contractante enverra à l’entrepreneur un avis écrit indiquant le choix d’éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l’annexe A.  L’entrepreneur livrera les produits correspondant au choix d’éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.
<b>2.</b>	<b>Installations du Canada où se fera la livraison</b> <i>Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.</i>  <i>Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d’accéder au site pour exécuter les travaux,</i>

	<i>ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.</i>	
2.1	Quai de chargement/lieu	
A	Lieu	Bureau des services fiscaux de la Nouveau Brunswick, Rue 126 Prince William, Saint John, NB, E2L 4H9
B	Quai de chargement	Le quai de chargement est au 65 Canterbury Street pour les livraisons. Deux tours connectées qui vont entrer deux rues. La plus grande structure qui fait face est au 126 Prince William Street et le bâtiment annexe plus petit est au 65 Canterbury Street.
C	Rampe de chargement (i.e. hydraulique, électrique, etc.)	Existe Transplattes motorisés
D	Porte	Porte basculante pleine grandeur 8 x 10
E	Monte-charge	Pas besoin de monte-charge car les meubles seront déplacés au même niveau que le quai de chargement
F	Autre (préciser)	

<b>3.</b>	<b>Continuité des attestations</b>
	Le soumissionnaire atteste qu'en soumettant une soumission en réponse à l'IAS, le soumissionnaire ainsi que tous les membres du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, continuent de se conformer à toutes les attestations suivantes énumérées aux parties 6A et 6B de l'AMA du soumissionnaire pour les espaces de travail.  Le Canada peut exiger des copies des certifications environnementales avant l'attribution du contrat, selon les délais précisés par l'utilisateur désigné.
3.1	Dispositions relatives à l'intégrité
3.2	Le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs
3.4	Conformité du produit
3.5	L'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B).

**Tableau 8 – Évaluation de la soumission et total du contrat (le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait)**

1	Total <b>ferme</b> des produits (Tableau 1a et 1b)	\$
2	Total <b>ferme</b> des livraisons (tableau 2)	\$
3	Total <b>ferme</b> des installations (Tableau 3)	\$
4	Total des produits <b>optionnels</b> (Tableau 4) <i>(Applicable si l'option est exercée)</i>	\$ Ne s'applique pas.
5	Total des livraisons <b>optionnelles</b> (Tableau 5) <i>(Applicable si l'option est exercée)</i>	\$ Ne s'applique pas.
6	Total des installations <b>optionnelles</b> (Tableau 6) <i>(Applicable si l'option est exercée)</i>	\$ Ne s'applique pas.
7	Coût total du matériel, conformément à l'article 1.5 de l'annexe A-1 de l'AMA <i>(s'il y a lieu)</i>	\$
8	<b>Prix évalué (soumission) total (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)</b> <i>[À supprimer au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$
9	<b>Prix du contrat (1 + 2 + 3 + 7)</b> : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$
10	<b>Taxes applicables</b> : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$

11	Coût estimatif total (9+10) : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$
----	--	----

\* Taxes applicables en sus.

**Tableau 9 – Représentant autorisé du soumissionnaire**

1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
	Nom :	Numéro de téléphone :
		Courriel :
		PBN:

**ANNEXE B**  
**EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

Aucune exigence relative à la sécurité n'est associée au présent contrat.



**ANNEXE C  
PLANS D'ÉTAGE****INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES :**

Pour les produits de la catégorie 1a, les soumissionnaires doivent fournir :

- a) le ou les plans d'étage achevés ainsi que les produits approuvés dans le cadre de l'AMA proposé;
- b) une liste des produits approuvés dans le cadre de l'AMA proposé qui sont offerts dans le ou les plans d'étage.  
La liste des produits doit, au minimum, comprendre les renseignements suivants :
  - les numéros de pièces du fournisseur, y compris les produits non disponibles qui font partie de cette catégorie;
  - de brèves descriptions des produits;
  - les quantités;
  - prix unitaires fermes.
- c) Les soumissionnaires doivent fournir un système de panneaux empilables qui se compose d'un panneau de base avec le(s) module(s) supplémentaire(s) requis tel que défini dans le(s) modèle(s) de cloison(s) de cette exigence.

\*\*\*\*\*Les produits de catégories autres que la catégorie 1a sont affichés sur le plan d'étage à titre informatif uniquement\*\*\*\*\*

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que sa soumission comprend toutes les composantes et les catégories de la catégorie 1a, conformément aux plans d'étage, aux détails des cloisons, aux modèles des cloisons et/ou à l'aménagement des postes de travail énoncés à l'annexe C.

**\*À l'attribution du contrat : « En présentant une soumission, le soumissionnaire... » devient « l'entrepreneur ».**

**Exigence de la catégorie 1a :****1) Plan(s) d'étage**

\*\*\*Voir ci-joint séparément au plan d'étage en format PDF et/ou AutoCAD ci-joint\*\*\*

**2) Détails des cloisons**

- a. la hauteur de tous les panneaux nécessaires : *hauteur pour une certaine intimité quand on est assis*;
- b. lorsqu'une alimentation est nécessaire, si elle se trouve *au-dessus* de la surface de travail; si un regroupement de postes de travail doit comprendre des cloisons partagées avec un côté alimenté et l'autre non, ces cloisons doivent avoir une alimentation électrique.
- c. type d'alimentation électrique : *des colonnes d'alimentation*.

**ANNEXE D**  
**SPÉCIFICATIONS SUPPLÉMENTAIRES, CERTIFICATIONS**

Cette annexe présente des spécifications supplémentaires relatives aux certifications associées au produit non disponible dans le cadre d'un AMA qui fait partie du besoin.

**1. Spécifications**

Aucune spécification supplémentaire ne doit être identifiée ici.

**2. Attestation**

**2.1 Conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA** (*Attestations requises avant l'attribution du contrat*)

Le fournisseur atteste que tous les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA respecteront toutes les spécifications se trouvant aux annexes A et D et cette IAS, et qu'ils satisfont aux exigences d'essai et de rendement des annexes A-1 et A-2 de l'accord d'approvisionnement, selon ce qui s'applique.

\_\_\_\_\_  
Signature du fournisseur

\_\_\_\_\_  
Date

**Attestation de conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA** (*ne s'applique qu'après l'attribution du contrat*)

Le fournisseur garantit que le certificat de conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA qu'il a présenté avec sa soumission est exact et complet. Le fournisseur doit conserver des dossiers et des documents adéquats concernant la conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA et les critères d'essai dans cette annexe, selon le cas. Sans l'autorisation préalable écrite du responsable de l'AMA, le fournisseur ne doit pas détruire les dossiers ou documents avant l'expiration du contrat ou la date d'expiration de la garantie, selon l'échéance la plus éloignée. Au cours de cette période de rétention, tous les dossiers et documents devront être en tout temps accessibles pour des vérifications, inspections et examens par les représentants du Canada, qui pourront en faire des copies ou tirer des extraits.

En outre, le fournisseur doit permettre aux représentants du responsable de l'AMA d'accéder en tout temps, durant les heures de travail, à tous les lieux où une partie des travaux est exécutée. Les représentants du responsable de l'AMA peuvent procéder à leur gré à des examens et à des vérifications des travaux. Le fournisseur doit fournir toute l'aide nécessaire aux représentants du responsable de l'AMA et leur permettre l'accès aux installations, aux pièces d'essai, aux échantillons et aux documents dont ils peuvent raisonnablement avoir besoin pour mener leur inspection, ce qui peut également inclure la soumission de documents de rapport sur les essais, mentionnés aux annexes A et D. Le fournisseur doit faire parvenir les pièces d'essai, les échantillons ou les documents, qui peuvent aussi être des lettres de certification de laboratoires, aux personnes ou aux lieux désignés par les représentants du responsable de l'AMA.

**ANNEXE E**  
**SPÉCIFICATIONS SUPPLÉMENTAIRES, CERTIFICATIONS**

L'entrepreneur doit remplir et soumettre l'attestation des exigences de vaccination contre la COVID-19 ci-dessous avec sa soumission.

Je, \_\_\_\_\_ (*prénom et nom de famille*), en tant que représentant de  
\_\_\_\_\_ (*nom de l'entreprise*), dans le cadre de la demande de soumissions numéro  
\_\_\_\_\_ (*insérer le numéro de la demande de soumissions*), garantis et atteste que tous les  
membres du personnel que \_\_\_\_\_ (*nom de l'entreprise*) fournira dans le cadre du présent  
contrat et qui accèdent aux lieux de travail du gouvernement fédéral où ils peuvent être en contact avec les fonctionnaires  
seront :

- (a) entièrement vaccinés avec un(des) vaccin(s) contre la COVID-19 approuvé(s) par Santé Canada; ou
  - (b) à moins de ne pouvoir être vaccinés en raison d'une contre-indication médicale certifiée, de la religion ou d'autres motifs de discrimination interdits en vertu de la Loi canadienne sur droits de la personne, à condition que des mesures d'adaptation et d'atténuation aient été présentées au gouvernement du Canada et approuvées par celui-ci;
- jusqu'à ce que le gouvernement du Canada indique que l'exigence de vaccination contre la COVID-19 de la politique de vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs ne soit plus en vigueur.

J'atteste que tous les membres du personnel fournis par \_\_\_\_\_ (*nom de l'entreprise*) ont été informés des exigences de vaccination contre la COVID-19 de la Politique de vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs, et que \_\_\_\_\_ (*nom de l'entreprise*) a attesté qu'elle s'est conformée à cette exigence.

J'atteste l'exactitude des renseignements fournis à la date indiquée ci-dessous et assure qu'ils le demeureront pendant toute la durée du contrat. Je comprends que les attestations fournies au gouvernement du Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends également que le gouvernement du Canada considérera que l'entrepreneur n'a pas respecté ses engagements s'il découvre qu'une attestation est fautive pendant la période de soumission des propositions ou de contrat, qu'il s'agisse d'une erreur ou d'un acte délibéré. Le gouvernement du Canada se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier l'attestation d'un soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par le gouvernement du Canada peut constituer un manquement au contrat.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Facultatif

À des fins de collecte de données uniquement, veuillez apposer vos initiales ci-dessous si votre entreprise a déjà mis en vigueur sa propre politique de vaccination contre la COVID-19 ou des exigences en la matière pour ses employés. Le fait d'apposer vos initiales ci-dessous **ne remplace pas** l'obligation de remplir l'attestation ci-dessus.

Initiales : \_\_\_\_\_

Selon la politique de vaccination contre la COVID-19 du gouvernement du Canada relative au personnel des fournisseurs, les renseignements que vous avez fournis seront protégés, utilisés, conservés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Veuillez prendre note que vous avez le droit d'accéder à tout renseignement dans votre dossier et d'y apporter des corrections, et que vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Bureau du commissariat à la protection de la vie privée concernant le traitement de vos renseignements personnels. Ces droits s'appliquent également à toutes les personnes qui sont considérées comme membres du personnel aux fins du contrat et qui doivent accéder les lieux de travail du gouvernement du Canada où ils pourraient entrer en contact avec des fonctionnaires.